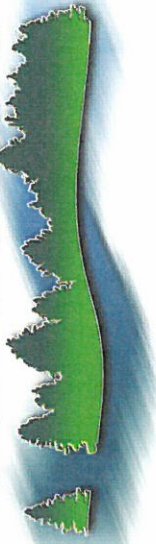


Municipalité de

**Mandeville**



Le 7 octobre 2014

Monsieur Denis Lamelin  
Président  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Monsieur,

Vous trouverez sous pli une copie de la résolution portant le numéro 355-10-2014 adoptée par le conseil municipal, lors de la séance tenue le 6 octobre 2014.

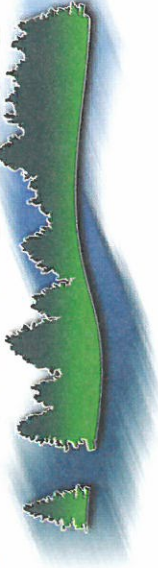
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Valérie Ménard

Valérie Ménard  
Secrétaire-réceptionniste

162, rue Desjardins, Casier postal 60, Mandeville, (Québec) J0K 1L0  
Courriel : [mandeville@intermonde.net](mailto:mandeville@intermonde.net)

Téléphone : (450) 835-2055  
Télécopieur : (450) 835-7795



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Mandeville tenue lundi, le 6 octobre 2014 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, à laquelle étaient présents la mairesse Madame Francine Bergeron, ainsi que les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur Jean-Claude Charpentier  
Monsieur Denis Prescott

Monsieur Sylvain Gagnon  
Monsieur André Desrochers

Messieurs les conseillers Jacques Martial et Guy Corriveau étaient absents.

Madame Hélène Plourde secrétaire-trésorière était également présente.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 355-10-2014

### SOUVONS POSTES CANADA - APPUI

**Attendu** que Postes Canada et les conservateurs sabrent les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**Attendu** que Postes Canada n'a pas tenu de consultation adéquate sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**Attendu** que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**Attendu** que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**En conséquence,**

**Il est proposé** par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

**Appuyé** par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaire.

Que la municipalité demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**Adoptée à l'unanimité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Mandeville, ce 7<sup>e</sup> jour du mois  
d'octobre de l'an deux mille quatorze



**Hélène Plourde**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière